

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 19 (1946)

Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 1946, à 10 h. 30, dans la salle du Conseil général de Neuchâtel.

M. Gilliard, président, ouvre l'assemblée et salue la présence de M. G. Béguin, président du Conseil communal de Neuchâtel, de M. A. Béguin, du Département des travaux publics, de M. A. Maret, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics du canton de Vaud, de M. Emery, chef de l'Office communal du logement de Lausanne, de M. Lateltin, architecte cantonal de la ville de Fribourg, de M. Meuwly, conseiller communal de la ville de Fribourg, de M. Bally, du Service des améliorations foncières vaudois, de M. Burklin, président de la Société coopérative d'habitation de Genève, de M. Weiss, président de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, de M. Chapuis, secrétaire de l'Association des intérêts immobiliers, Lausanne, de M. Jaquet, administrateur du Coin de terre, de Genève.

M. Gilliard, président, donne la parole à M. G. Béguin, président du Conseil communal de la ville de Neuchâtel, qui, au nom de la ville, salue officiellement les participants à l'assemblée générale et exprime à notre société la gratitude des pouvoirs publics pour tout le travail qu'elle a accompli depuis de très nombreuses années dans le domaine de l'habitation.

M. Béguin regrette de ne pas pouvoir être toute la journée avec nous, des obligations professionnelles le retenant ailleurs, et il délègue à M. Du Pasquier, du Bureau communal des logements, ses pouvoirs. Ce dernier nous parlera de la crise du logement et de ses solutions.

Au nom de l'assemblée, M. Gilliard remercie M. Béguin et lui demande s'il accepte de faire partie de notre comité. L'assemblée nomme M. Béguin, membre du comité de l'U. S. A. L., section romande.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, qui a paru dans le premier numéro de 1946 de « L'Habitation », est adopté.

M. Gilliard donne ensuite lecture du rapport annuel qui est écouté avec un très vif intérêt par tous les participants. Il souligne l'opportunité actuelle des subventions pendant la crise du logement. Il met en lumière aussi le rôle social du logement dans la vie familiale et dans la vie communautaire actuelle. Ce rapport sera publié dans un prochain numéro.

Discussion. — M. Chapuis demande si l'U. S. A. L. a pris position en ce qui concerne la motion Reinhardt aux Chambres fédérales qui tend à créer une loi concernant le logement avec une administration centrale. M. Weiss répond à M. Chapuis et estime qu'il faut à tout prix supprimer l'anarchie actuelle par la création d'une législation cantonale ou fédérale; la crise eut en tout cas certains avantages pour les locataires, mais non pas pour les coopératives d'habitation.

M. Burklin, à son tour, estime que la motion Reinhardt est à reprendre et qu'il ne sera pas possible d'abolir l'anarchie sans une loi. Quant à la taxe sur les logements, cette question a été étudiée par M. le Prof. Milhaud. Là aussi il faudra intervenir par une réglementation, afin d'arriver à établir une péréquation entre les loyers des logements anciens et des logements nouveaux.

M. Gilliard résume le débat. La nécessité d'une réglementation paraît indiscutable. Ce devrait être la tâche d'une commission extra-parlementaire formée de spécialistes et de représentants de tous les milieux intéressés à la solution des problèmes du logement.

M. Chapuis remercie les différentes personnes qui sont intervenues dans le débat et exprime encore la crainte de voir l'Etat légiférer en cette matière. Il faudra peser toutes les conséquences de la loi avant de l'accepter.

M. Maret, notre trésorier, donne lecture des comptes. Notre situation financière s'est améliorée; la fortune s'élève à 12012 fr. 01. Les comptes ont été vérifiés par MM. Bovet et Schumacher, mais ils seront encore soumis à nos vérificateurs en titre: MM. Giorgis et Hugi. Les comptes sont approuvés par l'assemblée ainsi que le rapport des vérificateurs.

M. Weiss intervient pour qu'à l'avenir on présente sous une forme nouvelle, les comptes de l'U. S. A. L. d'une part et les comptes de « L'Habitation », d'autre part. Il propose qu'une somme de 200 fr. soit mise à la disposition du comité pour les différents et indemnités qui jusqu'à ce jour ont été à la charge des intéressés.

Elections statutaires. — Le comité se compose comme suit:

Bureau: M. Gilliard, président, Lausanne;
M. Freymond, vice-président, Lausanne;
M. Balmas, secrétaire, Lausanne;
M. Maret, trésorier, Lausanne;
M. Jaton, secrétaire technique, Lausanne.

Membres: M. Burklin, Genève;
M. Weiss, Lausanne;
M. Hoechel, Genève;
M. Lateltin, Fribourg;
M. G. Béguin, Neuchâtel;
M. Jaquet, Genève;
M. Chappallaz, Neuchâtel.

Les vérificateurs sont M. H. Bovet et M. Monnier, à Lausanne.

M. Gilliard exprime à M. Giorgis sa gratitude pour le travail fourni dans le passé.

La parole est ensuite donnée à M. Jaquet qui apporte très rapidement l'activité future du Coin de terre. Différentes associations du Coin de terre se sont formées dans les cantons de Vaud, Valais et probablement dans peu de temps à Neuchâtel. Les demandes de construction de maisons familiales sont de plus en plus grandes. D'autre part, M. Jaquet exprime ici quelques inquiétudes quant à la question des subventions allouées par Berne qui n'iront aux maisons familiales que pour les familles nombreuses. D'autre part, le salaire de l'ouvrier sera pris en considération. Les maisons ne devront pas pas avoir plus de quatre pièces. M. Jaquet estime qu'il y a trop d'instabilité dans la réglementation fédérale. Nous devrions avoir une réglementation bien établie, afin de permettre de faire des plans d'avenir. Actuellement hélas! tout tourne autour du spectre du chômage. A la suite de cet exposé, M. Emery, de l'Office du logement de Lausanne, donne quelques précieuses indications sur les questions du subventionnement. Le contingentement est actuellement nettement insuffisant pour couvrir les besoins.

L'assemblée est suspendue et les membres se réunissent autour d'un vin d'honneur qui est offert par la Ville de Neuchâtel, suivi d'un repas en commun à l'Hôtel Beau-Rivage.

A 14 h. 30, M. Gilliard donne la parole à M. Du Pasquier, chef de l'Office du logement de Neuchâtel. Ce dernier expose la situation du logement. En 1941 il y avait encore 4 % de logements vacants, tandis qu'actuellement il y a une grande pénurie de logements, due au développement économique de la ville, au manque de constructions nouvelles et à l'augmentation très forte de la population (15,3 %). Les prix des loyers ont été bloqués en moyenne à 65 fr. pour deux pièces, 80 fr. pour trois pièces et 95 fr. pour 4 pièces. La ville de Neuchâtel a fait un effort dans le subventionnement (1 200 000 fr.). La demande actuelle est de 500 logements et l'on constate qu'il y a environ 800 logements insalubres. Les subventions se répartissent comme suit: 10 % pour les maisons familiales, 15 % pour les immeubles locatifs construits par des sociétés d'utilité publique. D'autre part, l'aide communale se porte sur l'hypothèque en deuxième rang.

M. Gilliard remercie M. Du Pasquier pour son exposé et forme en terminant les meilleurs vœux pour que la ville de Neuchâtel, ce petit joyau, se développe de la façon la plus harmonieuse.

Le secrétaire: J. Balmas.



La construction des rochers du jardin botanique de Montriond

Un jardin botanique se conçoit difficilement sans une partie rocheuse destinée à recevoir les innombrables espèces végétales dont l'habitat naturel est la pente pierreuse, la paroi fissurée, ou l'éboulis. Un double problème se pose lors de l'aménagement : assurer, par une disposition judicieuse des pierres et l'emploi entre celles-ci d'un mélange de terre approprié, un milieu favorable au développement des plantes ; obtenir un aspect d'ensemble satisfaisant l'œil et la raison.

Lors d'une création d'une certaine étendue, le danger est grand de se trouver, le travail terminé, devant une succession de « tas de cailloux » ; en effet, les pierres que l'on doit utiliser ne peuvent être qu'à la mesure des moyens techniques de transport et de pose n'entraînant pas des frais excessifs ; elles sont donc, si lourdes soient-elles, petites par rapport à l'ensemble ; c'est par leur groupement que l'on obtiendra des masses d'une certaine importance et d'un caractère marqué.

Le principe est, lorsqu'elles ont les qualités voulues, d'utiliser de préférence les pierres de la région, que l'on assemble suivant leurs caractéristiques propres ; comme les environs de Lausanne manquent totalement de tels matériaux, le choix a été porté, pour le Jardin botanique de Montriond, sur les pierres de surface du Jura, travaillées et patinées par le temps, qui permettent d'obtenir de jolies scènes de détail en même temps qu'un effet d'ensemble par la disposition en « bancs » caractéristique de la chaîne jurassique. Les groupes rocheux sont sertis dans des plates gazonnées qui les font valoir.

Cette disposition en bancs a été obtenue, pour la partie inférieure comprenant le grand rocher dominant la pièce d'eau, par l'emploi de pierres de « lapiaz » à deux faces parallèles, dont la quantité disponible était cependant limitée par les difficultés

d'approvisionnement ; la partie supérieure a dû être exécutée avec des pierres d'éboulis de toutes formes, d'un appareillage plus difficile. Pour la bonne réussite de l'ensemble, il a fallu de la part des jardiniers chargés de la construction, parmi lesquels Alfred Jordan doit être cité, une application sans défaillance dans le choix et l'assemblage des pierres, une habileté professionnelle résultant d'une pratique exercée et assurant la solidité de la construction, le sens de la nature et l'intérêt au résultat final.

Au fur et à mesure de la pose, le mélange de terre « passe-partout », soigneusement préparé, a été inséré entre les blocs ; pour les plantes présentant des exigences spéciales, on a établi de petits massifs granitiques, des pierriers, des rocailles de tuf, ou des compositions spéciales de terres, sans oublier une petite tourbière et des pièces d'eau ; ainsi les plantes trouvent chacune la place et les conditions de végétation qui lui conviennent, tout en étant disposées de façon à produire leur plein effet et à être accessibles aux étudiants et aux promeneurs par les sentiers et par les passages en pierres plates.

Des plantations de conifères, d'arbres et d'arbustes viennent encadrer les parties rocheuses et parsemer les pelouses ; si les plantes des rochers fleurissent déjà abondamment et ont beaucoup intéressé le public dès l'inauguration du jardin, les végétaux ligneux ne donneront pas tout leur effet que dans quelques années ; un jardin, et plus encore un jardin botanique, est une création continue et qui doit tenir compte de l'élément « temps ». Le développement du jardin de Montriond est en bonnes mains, sous la direction enthousiaste de M. le professeur Cosandey et avec les soins assidus et compétents du jardinier-chef Michel et de ses collaborateurs.

Ch. LARDET.

Entreprise générale
de la construction

FORETAY S.A.

LAUSANNE

Chemin des Bégonias 3 - Tél. 2 92 33

Pour le placement de vos
économies, la

BANQUE CENTRALE COOPÉRATIVE

BALE, AESCHENVORSTADT 71

vous propose l'ouverture d'un
carnet de dépôt

Conseils et renseignements gra-
tuits sur toutes questions finan-
cières. **Gérance de fortunes.**